

02.02.2021 - 14:32 Uhr

Une nouvelle vie pour Jambolina à Arosa Terre des Ours



Jambolina laisse définitivement son passé derrière elle.

Retour sur une année qui a chamboulé à jamais le destin de cette incroyable ourse.

Zurich, le 2 février 2021 – Affublée d'un tutu, les spectacles dans les cirques faisaient partie de la vie quotidienne de Jambolina en Ukraine. L'apparition du Covid-19 a été un vrai coup de chance pour elle : elle ne pouvait plus faire de spectacles et, après des mois de captivité dans une minuscule cage, Jambolina peut maintenant découvrir une vie adaptée à son espèce à Arosa Terre des Ours. Ici, elle peut enfin laisser libre cours à ses instincts naturels et vient d'entamer sa toute première hibernation.

Le passé de Jambolina en Ukraine

Un ours brun en tutu se balance en équilibre sur une corde, marche sur ses pattes avant et se déplace en trottinette dans un manège. Jambolina, menée par son dompteur, a présenté de telles acrobaties tout au long de sa vie pour le plus grand plaisir des spectateurs ukrainiens. Les images sont choquantes. « Vous ne pouvez pas vous imaginer ce qu'un animal sauvage est obligé de subir dans de telles circonstances », explique Alexandra Mandoki, directrice de QUATRE PATTES Suisse. À l'âge de cinq semaines seulement, Jambolina, une ourse née dans un zoo, a été achetée par un dompteur ukrainien, élevée au biberon et dressée. D'innombrables spectacles de cirque ont suivi, impliquant de longs voyages dans des conditions non appropriées à son espèce. Entre les représentations dans les cirques, Jambolina vivait dans une cage bien trop petite. En récompense de ces spectacles, elle recevait souvent des biscuits ou du pain sucré, ce qui plus tard a également eu des effets négatifs sur sa santé. Avec l'apparition du Covid-19, le propriétaire ne pouvant plus exhiber Jambolina, l'a gardée enfermée dans son garage, dans une cage de quatre mètres carrés. De temps en temps, il emmenait Jambolina se promener dans des endroits isolés. Pour des raisons économiques, le dompteur a été contraint d'abandonner Jambolina en 2020. Fort heureusement, il l'a remise volontairement à l'organisation de protection des animaux QUATRE PATTES, qui a fourni à Jambolina un nouveau foyer adapté à son espèce au sein d'Arosa Terre des Ours en décembre 2020.

Jambolina recouvre ses instincts naturels

En raison de son emprisonnement permanent, Jambolina n'a jamais eu l'occasion de se comporter comme un animal sauvage. Désormais, elle aura cette opportunité à Arosa Terre des Ours. Ici, les soigneurs et soigneuses d'animaux s'efforcent de donner aux animaux une vie aussi proche que possible de la nature. « Fondamentalement, les animaux n'ont pas besoin d'apprendre un comportement naturel, ce dernier est inné », explique le Dr Hans Schmid, directeur scientifique d'Arosa Terre des Ours. « Notre tâche est d'équiper les enclos de manière à ce que ces instincts puissent réapparaître. Nous le faisons avec ce que l'on appelle « un enrichissement comportemental ». Par exemple, nous répartissons la nourriture dans toute l'enceinte afin que les ours soient occupés toute la journée à rechercher de la nourriture, un comportement qui est adapté à leur espèce ». Après son arrivée à Arosa Terre des Ours, Jambolina a exploré son nouveau foyer, mais a rapidement présenté de graves problèmes de comportement. Elle marchait en rond, sans cesse, jusqu'à 10 heures par jour, sur un rayon correspondant à peu près à la taille de son ancienne cage. « Un signe clair que la détention a laissé de graves séquelles psychologiques chez Jambolina », explique-t-on du côté des spécialistes. Mais Jambolina a fini par trouver la paix à Arosa Terre des Ours, elle a rassemblé de la paille et des branches de sapin dans son box et s'y est retirée. Fin décembre, elle a enfin pu faire ce qui lui était impossible durant des années : elle a commencé la première hibernation de sa vie. Le Dr Hans Schmid a observé de près l'évolution de Jambolina et est extrêmement satisfait de la décision qu'elle a prise. « Le fait que Jambolina ait trouvé la paix si rapidement après ce passé m'impressionne. C'est merveilleux de voir comment fonctionnent les instincts des animaux et que Jambolina peut maintenant les vivre pleinement ». Si vous souhaitez observer l'ours brun pendant sa première hibernation, jetez donc un coup d'œil via une webcam installée dans la grotte de Jambolina, en visitant le lien www.arosabaerenland.ch.

La campagne contre les animaux sauvages dans le cirque

La vie de cirque de Jambolina a pu prendre fin en 2020, mais son histoire ne raconte qu'un des innombrables destins que subissent des animaux dans le monde entier.

Bien que la Suisse soit considérée comme l'un des pays les plus progressistes au monde en matière de bien-être animal, elle est loin derrière d'autres nations lorsqu'il s'agit d'interdire les animaux sauvages dans les cirques. La Suisse ne connaît ni interdictions ni restrictions concernant les animaux sauvages dans les cirques; le bien-être et la dignité des animaux, qui sont pourtant explicitement protégés en Suisse, sont sérieusement compromis en faveur du divertissement des humains. De nombreux pays, dont 31 en Europe, ont déjà mis en place des interdictions ou des restrictions considérables en ce qui concerne les animaux sauvages dans les cirques. Actuellement, les cirques suisses n'ont plus de numéros incluant des animaux sauvages dans leur programme, mais cela serait toujours autorisé par la loi. Afin de protéger à l'avenir les animaux sauvages d'un sort comme celui de Jambolina, les organisations de protection des animaux font campagne depuis un certain temps pour obtenir une interdiction d'animaux sauvages dans les cirques suisses. En 2018, plus de 70'000 personnes ont signé une pétition exhortant le Conseil fédéral à mettre en œuvre une telle interdiction. Avec cette nouvelle campagne de sensibilisation réalisée à grande échelle, les trois organisations de protection des animaux QUATRE PATTES, « ProTier » et « Tier im Recht » veulent cette année donner encore plus de poids à cette revendication.

Au sujet de QUATRE PATTES

QUATRE PATTES est l'organisation mondiale de protection des animaux sous influence humaine directe, qui révèle leurs souffrances, sauve les animaux en détresse et les protège. Fondée en 1988 à Vienne par Heli Dungler, l'organisation plaide pour un monde où les Hommes traitent les animaux avec respect, compassion et compréhension. Les campagnes et projets durables se concentrent sur les chiens et chats errants ainsi que sur les animaux de compagnie, les animaux de rente et les animaux sauvages – tels que les ours, les grands félins, les orangs-outans et les éléphants – vivant dans de mauvaises conditions de détention ainsi que dans les zones de catastrophe et de conflit. Avec des bureaux en Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Hongrie, Kosovo, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Thaïlande, Ukraine, USA et Vietnam ainsi que des refuges pour animaux en détresse dans douze pays, QUATRE PATTES fournit une aide rapide et des solutions durables. La Fondation est en outre un partenaire d'Arosa Terre des Ours, le premier refuge en Suisse qui offre aux ours sauvés de mauvaises conditions de détention un environnement adapté à l'espèce. www.quatre-pattes.ch/

Photos / Vidéos

La vidéo du sauvetage de Jambolina est à télécharger ici : <https://ftp.vier-pfoten.org/?u=wbVDnnngl&p=4e0fAMRs>

Copyright: QUATRE PATTES | Fondation Arosa Bären

L'utilisation des photos et des vidéos est gratuite. Elle ne peut être utilisée que pour les rapports portant sur

ce communiqué de presse. Pour ce rapport uniquement, une licence simple (non exclusive, non transférable) et incessible est accordée. Une réutilisation future des photos n'est autorisée qu'avec l'accord écrit préalable de QUATRE PATTES.

Vidéos : le diffuseur est tenu d'utiliser le droit d'auteur de QUATRE PATTES lors de la diffusion. La référence au droit d'auteur peut être faite soit en insérant le logo original, soit en insérant l'inscription « QUATRE PATTES - Organisation mondiale de protection des animaux », soit en informant verbalement le spectateur que le propriétaire du matériel est « QUATRE PATTES - Organisation mondiale de protection des animaux ».

Concernant les images du cirque : les médias sont priés d'inclure le copyright : « Matériel visuel mis à disposition par la Fondation Arosa Bären | QUATRE PATTES » : <https://four-paws.canto.global/b/K9587>

Le droit autrichien est appliqué sans ses normes de référence, le lieu de compétence juridictionnelle est Vienne.

Contact Médias :

Sylvie Jetzer
Communication Suisse
QUATRE PATTES
Enzianweg 4
8048 Zurich
043 311 80 90
sylvie.jetzer@vier-pfoten.org
www.quatre-pattes.ch

Medieninhalte



Jambolina s'est incroyablement vite adaptée à son nouvel environnement. © QUATRE PATTES | Fondation Arosa Bären



Jambolina lors de son arrivée à Arosa Terre des Ours. © QUATRE PATTES | Fondation Arosa Bären



La triste réalité du passé de Jambolina. « Matériel visuel mis à disposition par la Fondation Arosa Bären | QUATRE PATTES ».



La triste réalité du passé de Jambolina. « Matériel visuel mis à disposition par la Fondation Arosa Bären | QUATRE PATTES ».



Avant son sauvetage, Jambolina a été détenue dans une caisse de transport pendant des mois. © QUATRE PATTES | Svetlana Dmitrenko

[Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100864507> abgerufen werden.](https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100864507)